



Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

Conseil municipal du 27 janvier 2012

Compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

Etai^{ent} présents : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} adjoint - F. BOULANGER, 3^{ème} adjoint, Mme C. ESCALIER, 4^{ème} adjoint - Melle S. BONNIN - MM. J. BRUN - E. BOUVRET- Mme S. FOREY - Mme F. MASSON - MM. M. GUILLEMONT - TRIART

Etai^t excusé : - S. FORTE (procuration à J. BRUN) - P. DEDIEU (procuration à C. ESCALIER) - S. RIOTTE (procuration à F. BOULANGER)

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1-Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) : poursuite de la procédure engagée

Le maire fait le point sur la réunion du 16 janvier à laquelle tous les conseillers municipaux étaient invités. Lors de cette réunion animée par le cabinet d'étude mandaté par la commune ont été abordés les derniers points à trancher avant la transmission du dossier au commissaire enquêteur désigné par le Tribunal pour conduire l'enquête publique.

Considérant les conclusions du cabinet d'étude DORGAT,

Considérant le projet de pièces réglementaires modifié (règlement et orientations d'aménagement) ainsi que le courrier d'analyse préalablement envoyé à la Commune par le cabinet d'étude permettant aux conseillers de préparer la réunion,

Considérant les conclusions du groupe de travail réuni le 16 janvier,

Considérant les injonctions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Dijonnais de nature à bloquer la modification du P.L.U. communal,

Considérant les recommandations de l'Etat et les avis des personnes publiques associées à la modification du P.L.U,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

➤ La zone 1AUB est réduite, comme exigé par le SCOT, la nouvelle emprise proposée par DORGAT est de 1,9 ha. L'éventualité d'une poursuite de l'urbanisation future de même nature, sur les espaces classés en agricole est explicitement mentionnée dans le texte des orientations d'aménagement. Le CES de 0.5 est supprimé,

➤ La règle sur le traitement des eaux pluviales, qui sera la même dans toutes les zones du PLU, est plus claire concernant la possibilité de se raccorder au réseau d'eaux pluviales pour les eaux propres. Pour les eaux pluviales non propres, la rédaction reste inchangée. Le paragraphe relatif aux eaux pluviales devient donc : « *Les eaux pluviales propres telles que les eaux de toiture seront récupérées ou stockées dans des citernes, de préférence enterrées, puis réutilisées et/ou infiltrées autant que possible sur le terrain naturel, conformément à la réglementation sanitaire en vigueur le cas échéant. Toutefois, en cas de présence d'un réseau d'eaux pluviales suffisant avec un dimensionnement et une altimétrie adaptés, le raccordement du surplus à celui-ci sera accepté à la charge exclusive du propriétaire ou de l'aménageur, avec une limitation du débit rejeté si nécessaire.*

➤ La règle de recul par rapport à la rue est assouplie à la demande de l'Etat. La nouvelle rédaction est inspirée de l'article R111-17 du Code de l'Urbanisme (article RNU cité par la DDT), à savoir : *lorsque le bâtiment est édifié en bordure d'une voie publique, la distance comptée horizontalement de tout point de l'immeuble au point le plus proche de l'alignement opposé doit être au moins égale à la différence d'altitude entre ces deux points. Lorsqu'il existe une obligation de construire au retrait de l'alignement, la limite de ce retrait se substitue à l'alignement. Il en sera de même pour les constructions élevées en bordure des voies privées, la largeur effective de la voie privée étant*

assimilée à la largeur réglementaire des voies publiques. La distance de construction par rapport aux limites de propriété est portée à 3 m ou dans le prolongement d'un bâtiment existant. De plus, les constructions destinées au stationnement des véhicules automobiles doivent être implantées en respectant un recul de l'alignement d'au moins 5 m au droit de l'entrée de garage, sauf impératif technique ou situation foncière irrémédiable à justifier. Pour les parcelles ou tenements riverains de plus d'une voie de desserte, les constructions ne sont tenues de respecter les règles de recul que par rapport à une seule de ces voies.

➤ La mention de l'échéance 2022 exigée par le SCOT dans le paragraphe "vocation de la zone AU" est clairement exprimée. La nouvelle mention est donc la suivante : "Il est toutefois rappelé que l'échéance et l'ampleur de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone devront être compatibles avec le SCOT du Dijonnais, notamment en ce qu'il prévoit actuellement que les communes en secteur diffus (hors pôles) peuvent ouvrir à l'urbanisation 10% des zones urbaines d'habitat pendant dix ans, sous forme de projet urbain en greffe sur l'existant, avec une densité brute minimale de 12 logements à l'hectare. Ainsi, l'échéance d'ouverture à l'urbanisation de la zone AU n'interviendra pas avant 2022."

Le conseil DECIDE en outre la transmission du dossier constitué par le cabinet DORGAT au commissaire enquêteur et CHARGE le maire de réaliser toutes les procédures nécessaires.

2- Rénovation du système d'assainissement de la commune

Le rapport provisoire de CORCELLES LES CITEAUX pour la rénovation de l'unité de traitement des Eaux Usées établi par le Cabinet BEREST a été transmis par la COMSUD (ayant compétence pour la réalisation de ces travaux). Les explications sont données par Jacques BRUN qui a été chargé du suivi du dossier par le conseil municipal.

3- Point financier

Monsieur GALTIE, adjoint en charge des finances, dresse un premier point de l'exécution de l'exercice budgétaire 2011 et donne aux élus les perspectives qui devront guider le budget 2012 qui sera voté en mars.

4- Travaux Communaux

➤ La réflexion sur les projets d'investissements et de travaux pour l'année 2012 se poursuit (travaux à l'école, portes de la SAUM et du vestiaire, rénovation de l'éclairage public pour une tranche de 5 000 euros à charge de la commune ...)

➤ Le point sur les travaux réalisés par nos agents est donné par les membres de la commission travaux ainsi que le point sur les travaux en cours (SICECO éclairage du terrain de football, travaux de chauffage et pose de panneaux route de Villebichot)

5- Affaires diverses

➤ **Eclairage public** : Comme nous en avons pris l'engagement il y a un an, une évaluation de la coupure de l'éclairage public chaque soir entre 23h et 5h du matin est faite.

Rappel du contexte : cette décision, difficile, a été prise pour s'adapter à une situation sociale en pleine évolution. 80% des communes de notre communauté de communes (7 sur 9) ont décidé d'aménager les horaires de leur éclairage public, selon des modalités qui leur sont propres. On peut lire chaque semaine dans la presse que de nouvelles communes ont pris la décision de modifier les horaires de leur éclairage public.

Considérant les aspects financiers (21.5% d'économies réalisées et de fortes augmentations de tarifs à venir dans un avenir proche), les économies d'énergie réalisées (34.3%), l'absence d'impact de la décision en terme de délinquance (comme le montrent les points hebdomadaires envoyés par les gendarmes à la mairie), sachant bien que nous ne sommes pourtant pas à l'abri de dégradations nocturnes (qui pouvaient déjà avoir lieu avec l'éclairage allumé toute la nuit), mais considérant aussi les retours de la population (la parole a été donnée lors du conseil à deux Corcellois souhaitant s'exprimer sur ce sujet), après en avoir délibéré, les élus DECIDENT à la majorité de maintenir allumé l'éclairage public communal jusqu'à une heure du matin les vendredis ou samedis soirs à chaque fois qu'une manifestation associative, scolaire ou municipale sera organisée (un recensement rapide doit avoir lieu des diverses dates à retenir).

➤ **Affaires scolaires** :

- Collège de Brochon : les élus prennent connaissance d'un courrier du Conseil Général en réponse aux inquiétudes émises sur la reconstruction du collège La Champagne. La commune a reçu un message d'une fédération de parents d'élèves inquiète de l'absence de travaux.

- Préparation de la rentrée 2012 : l'inspection académique a fait connaître les conditions d'ouverture et de fermeture des classes pour la prochaine rentrée en Côte d'Or via la transmission du plan d'action pédagogique du 1^{er} degré présentant les objectifs nationaux et académiques.
- Un agent d'entretien des écoles a été remplacé suite à un arrêt de travail de longue durée dû à un accident. Les élus souhaitent un prompt rétablissement à B. DEDIEU.
- Une nouvelle demande de dérogation a été reçue en mairie. Les deux parents sont salariés à CERMEX et l'enfant est gardé à Corcelles. Après en avoir délibéré, considérant que les effectifs prévisionnels le permettent et suite à l'avis favorable donné par le directeur de la maternelle, le conseil municipal accorde une dérogation à la famille concernée, accepte de scolariser cet enfant à l'école communale et charge le maire de notifier cette décision
- MODIFICATION DES STATUTS de la COMMUNAUTE de COMMUNES du SUD DIJONNAIS, SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - INTERET COMMUNAUTAIRE MICRO-CRECHE

* Par délibération en date du 8 septembre 2006, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais créé par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2006.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais s'est réuni le 19 janvier 2012, pour proposer la modification suivante : déclaration d'intérêt communautaire d'un projet de création de Micro crèche à Saulon la Rue suite à l'extension de la compétence Enfance Jeunesse aux modalités de création et de gestion de micro-crèches avec modification de l'article 6-4 des statuts de la Communauté de Communes. En conséquence, il est proposé d'adopter la modification de l'article 6-4 des statuts, proposée et votée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais lors de sa réunion du 19 janvier 2012 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- ADOPTE la modification de l'article 6-4 des statuts, proposée et votée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais lors de sa réunion du 20 octobre 2011. **(Est reconnu d'intérêt communautaire le projet de micro crèche qui sera installée sur la commune de Saulon la Rue)**

- DEMANDE à Monsieur le Préfet de Côte d'or, au terme de la consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais.

➤ **Télétransmission des actes budgétaires.** La commune a souhaité transmettre ses actes budgétaires au contrôle de légalité par télétransmission ; Les actes réglementaires étant déjà transmis, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention initiale

➤ **Création d'un contrat « service civique » sur la commune.** Les élus sont dans l'attente d'informations de la BDP (bibliothèque département de prêt) et le demande d'agrément va être déposée.

➤ **Commission sécurité : mise en place de formation PSC** - Suite au questionnaire joint au compte rendu du dernier conseil, des demandes d'inscription nous ont été retournées. Ces formations se mettront en place dès réception de toutes les inscriptions

➤ **Commission communication :** le bulletin municipal est en cours de distribution. Du fait des recettes publicitaires collectées, le coût du journal municipal sera limité à approximativement 900 euros.

➤ **Urbanisme :**

- **Les dernières autorisations d'Urbanisme sont listées :** une demande de CU d'information sur les parcelles AD 99, 152 et 154 rue de la Croix, un permis de construire rue du Tremblois.

- **Avancement de l'étude sur le cimetière intercommunal.** Un courrier a été adressé au propriétaire de la parcelle à acquérir afin de lui demander son accord écrit avant de solliciter une entreprise pour le bornage. Le propriétaire a signifié par écrit son accord aux conditions proposées. En conséquence, les élus chargent le cabinet GIENS de procéder au bornage de la parcelle afin de procéder rapidement à l'acquisition prévue. Un projet de convention entre Corcelles et Savouges est en rédaction pour la réalisation de cet équipement intercommunal. Quant à l'acquisition des parcelles cadastrées section ZA 59 et 60 lieudit "Les Navaux" d'une contenance totale de 1775 m² appartenant au Conseil Général : l'accord de la commune a été signifié au propriétaire.

- **Construction des locatifs rue des Chênes.** Le bâtiment est couvert. Les travaux suivent leur cours.

➤ **O.N.F.** - le conseil municipal prend connaissance du programme de travaux 2012 sur les parcelles 15 et 26, d'un montant de 3370.00 € HT et des frais de garderie des bois 2011 à budgétiser sur l'exercice 2012 qui s'élèvent à 1 050.00 €

➤ **Villeo a informé la commune du départ imminent d'un locataire au Clos du Château.** Après étude des demandes reçues en mairie, les élus vont proposer une nouvelle attribution (l'ordre de priorité sera défini au CCAS).

➤ **Compte rendu des dernières réunions :**

- Commission des impôts le 20 décembre
- COMSUD commission Déchets le 22 décembre (réflexion sur la mise en place de la redevance incitative)
- COMSUD commission périscolaire le 22 décembre (avancement des travaux de réflexion)
- COMSUD commission eau - assainissement le 17 janvier (travaux de renouvellement de conduite à Broindon, assainissement d'Epernay et de Corcelles, travaux sur l'usine, épandage des boues de la station de Saulon La Chapelle et éventuel affermage de tout l'assainissement de la COMSUD)
- Conseil Communautaire du 19 janvier (périscolaire, projet de micro crèche, modification des statuts pour la compétence petite enfance, dossier Cent fonts)
- Réunion à l'invitation du conseiller général de tous les maires du canton le 25 janvier (point sur le collège en présence du cabinet d'étude BEREST, travaux de voirie, subventions su Conseil Général)

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'opération « Le Cœur des Villages » des Restos du Coeur qui s'est déroulée le 28 janvier 2012 de 9h à 12h ;
- du CycloCross organisé sur la commune le dimanche 12 février 2012 de 11 h à 18 h ;
- du bail à construction au profit de la Sté VILLEO adressé par l'étude de M° BLANQUINQUE à Gevrey Chambertin
- du courrier de réponse du Commandant de Groupement de Gendarmerie suite aux évènements qui se sont produits à l'encontre d'une famille résidant sur la commune ;
- d'une information émanant du Sénat relative aux Etats Généraux de la démocratie territoriale - initiative visant à recueillir la parole des élus sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir de nos territoires,
- de la révision générale du PLU de Noiron-sous-Gevrey engagée en juillet 2011
- d'un nouveau site internet <https://apic.meteo.fr> développé par Météo-France, sur lequel vous pouvez consulter l'Avertissement aux Pluies Intenses à l'échelle des Communes ; Ce service a été conçu pour permettre de mieux anticiper le risque d'inondation dans les communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30

INFORMATIONS MUNICIPALES:

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR - Madame Emmanuelle VALENTIN, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3^{ème} lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires), soit les 13 Février, 19 Mars, 16 Avril, 21 Mai, 18 Juin, 16 Juillet, 17 Septembre, 15 Octobre, 19 Novembre et 17 Décembre 2012

RECENSEMENT NATIONAL : Il est rappelé aux jeunes de 16 ans qu'ils doivent venir se faire recenser en mairie à partir de leur date anniversaire et dans le trimestre qui suit, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité.

Bilan de la collecte des Restos du cœur sur la Communauté de Communes : 1086 kg de denrées collectées. Merci aux généreux donateurs.







La réunion d'accueil des nouveaux habitants est prévue samedi 4 février à 11h en mairie. Tous les Corcellois récemment arrivés au village y sont attendus. Ils pourront y rencontrer les élus et les responsables associatifs.

Un cambriolage a eu lieu samedi 21 janvier dans la commune. Les élus invitent la population à la plus grande vigilance. Merci de signaler aux gendarmes tout fait inhabituel.

Fleurissement : Les Corcellois souhaitant participer au fleurissement du village sont invités à rejoindre l'équipe actuelle à la prochaine réunion qui aura lieu **Mercredi 8 février 2012 à 20 h 30 à la salle à usages multiples.**

Le bulletin municipal 2011 a été distribué le week-end dernier. Si vous ne l'avez pas trouvé dans votre boîte aux lettres, merci de venir le retirer en mairie.

2012 Calendrier communal indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
ASC	Dimanche 5 février 9h30-11h30	FOOT loisir STADE MICHEL FONTAINE
ESPERANCE	10 février 2012	Soirée crêpes
ASC	12 février 2012	SCO DIJON : cyclocross
	24 février à 20h	Conseil municipal
	29 février 2012 à 16 h	Cinéma
ASC	Dimanche 4 mars 9h30-11h30	FOOT loisir STADE MICHEL FONTAINE
ASC	Dimanche 11 mars 14h00	Ballade randonnée STADE MICHEL FONTAINE (Véhicule)
	30 mars 2012 à 20 h	Conseil Municipal
ASC	Dimanche 1 avril 9h30-11h30	FOOT loisir STADE MICHEL FONTAINE
	20 avril 2012 à 20 h	Conseil Municipal
ASC	Samedi 21 avril 10h00-11h30	Roller STADE MICHEL FONTAINE
ASC	Dimanche 22 avril 14h00	Ballade randonnée STADE MICHEL FONTAINE (Véhicule)
	Dimanche 22 avril 2012	Elections Présidentielles 1 ^{er} tour
ESPERANCE	Dimanche 29 avril	Fête du muguet et vide grenier
	02 mai 2012	Cinéma à 16 h
ASC	samedi 5 mai 2012 10h00-11h30	Roller STADE MICHEL FONTAINE
ASC	Dimanche 6 mai 9h30-11h30	FOOT loisir STADE MICHEL FONTAINE
	Dimanche 6 mai 2012	Elections Présidentielle 2 ^{ème} tour
	8 mai à 11h	Célébration au Monument Aux Morts
ASC	Samedi 12 mai 10h00-11h30	Roller STADE MICHEL FONTAINE
	25 mai 2012	Conseil Municipal
ASC	Dimanche 27 mai Toute la journée	Olympiades Lieu à définir
ASC	Samedi 9 juin 10h00-11h30	Roller STADE MICHEL FONTAINE
Pétanque	09 juin 2012	Pétanque intercommunale
	Dimanche 10 juin 2012	Elections Législatives 1 ^{er} tour
	Dimanche 17 juin 2012	Elections Législatives 2 ^{ème} tour
ESPERANCE	Dimanche 17 juin 2012	Journée champêtre
ECOLES	22 juin 2012	Fête des écoles
ASC	Dimanche 24 juin 9h00 parking SaUM	Sortie vélo et jogging
ASC	Dimanche 24 juin 14h00	Ballade randonnée STADE MICHEL FONTAINE (Véhicule)
ASC	Samedi 30 juin 10h00-11h30	Roller STADE MICHEL FONTAINE

